



VILLE DE BRAINE-LE-COMTE

ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur est invité à assister à la séance qui aura lieu le
lundi 18 novembre 2013 à 20 H 00 à la salle du Grand
Bailli

PAR LE COLLEGE

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Jean-Jacques FLAHAUX

Philippe du Bois d'Engchien
Directeur Général

Hôtel de Ville
Grand Place 39
7090 Braine-le-Comte
Tél. 067/874.833
GSM. 0498/932.936

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le dix-huit du mois de novembre à 20 H 00, en suite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil Communal, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Bourgmestre-Président ;
- MM. Maxime DAYE. Daniel CANART. Echevins
- Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du C.P.A.S
- Mme Ludivine PAPLEUX. M. Olivier FIEVEZ. Mme Martine DAVID. Echevins ;
- MM. Charles VASTERSAEGHER. Francisco FERNANDEZ-CORRALES. Nino MANZINI. Mme Karina DECORT. MM. Didier LIEDS. Luc GAILLY. M. Michel BRANCART. Mme Line HAUMONT. MM. André-Paul COPPENS. Léandre HUART. Mmes Annick VAN BOCKESTAL. Alison PICALUSA. M. Henri ANDRE. Mme Stéphany JANSSENS. M. Yves GUEVAR. Mme Danielle PAUL. M. Corentin MARECHAL. Mmes Martine GAEREMYNCK. Nathalie WYNANTS. M. Pierre-André DAMAS. Conseillers Communaux.
- M. Philippe du BOIS d'ENGHEN, Directeur Général.

Les conseillers Fernandez-Corrales et Marechal sont absents et excusés.

SEANCE PUBLIQUE

La séance est ouverte à 20 H 00

- 1 Interpellations citoyennes :
Le Conseil entend alors les interpellations suivantes :
 - A Madame Marie Vanhove du comité de parents de l'école de Steenkerque au sujet du devenir de l'ancienne maison « Horlait ».
 - B Madame Delphine Renard qui représente les opposants au projet d'installation d'antennes G.S.M. complémentaires à la rue du Poseur

Après cette dernière interpellation, le Conseil invite le Collège à envoyer un courrier au Ministre Régional compétent pour lui faire part de la pétition citoyenne, de l'interpellation au Conseil Communal et du refus du Conseil pour les raisons évoquées.

- 2 Projet de fusion des intercommunales I.D.E.G, I.G.H. , I.E.H., INTEREST, INTERLUXE, INTERMOSANE, SEDILEC et SIMOGEL.
Constitution de l'Intercommunale ORES ASSETS
Présentation succincte du projet par Monsieur VANDENSCHRIECK, Secrétaire de l'intercommunale Sedilec.
A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président remercie Monsieur Vandenschriek.

3 FINANCES COMMUNALES
A TAXES ET REDEVANCES

- a) Règlements en vigueur qui ne seront pas modifiés
Monsieur le Conseiller Manzini : nous ne pouvons accepter le maintien du taux pour les centimes additionnels au précompte immobilier.
Ils ont été augmentés l'année passée et vous nous aviez dit que c'était un « one shot ».
Nous ne pouvons cautionner le maintien de cette taxe, vous savez ce que nous en pensons : pour beaucoup de nos concitoyens leur maison est leur seule patrimoine de valeur.

Monsieur le Président : j'avais dit que nous espérons revenir à un niveau plus bas le plus vite possible.
Dès que cela sera possible, nous baisserons cette taxe.
Le contexte actuel (tous les jours on apprend que toutes les communes du pays doivent augmenter les taxes ou licencier du personnel), ne nous permet pas de le faire.
La Région Wallonne diminue également le fonds des communes et le Fédéral retient les sommes qui nous sont dues !

Monsieur le Conseiller Guévar : pour certaines de ces taxes qui touchent directement le citoyen, dont le précompte immobilier nous demandons un retour aux montants de 2012.
On passe alors au vote et l'Assemblée admet de maintenir en vigueur tous les règlements proposés à l'exception des centimes additionnels au précompte immobilier qui sont approuvés par 21 voix pour et 4 contre des conseillers I.C. et Ecolo et des taxes sur les panneaux d'affichage, taxe sur les terrains non bâtis et taxe sur les parcelles non bâties situées dans un lotissement non périmé qui sont votées par 23 voix pour et 2 contre des conseillers CDH.

Sauf indication contraire, toutes les délibérations ci-après sont adoptées à l'unanimité.

b) Règlements qui ne seront pas reconduits
Informations

c) Création de nouvelles taxes :

- centimes additionnels à la taxe régionale sur les sites d'activité économiques désaffectés
- taxe sur l'absence d'emplacements de parkings

Monsieur le Conseiller Guévar : 5000 € : est-ce le maximum ?
Pourquoi pas plus ?

Monsieur le Président : dans un an, on fera le bilan et si on sent le désir chez certains promoteurs de préférer le paiement de cette taxe à la réalisation d'emplacements de parkings, nous aviserons.

Monsieur le Conseiller Guévar : quels sont les normes prévues en la matière ?

Monsieur le Président : d'un point de vue environnemental, il serait merveilleux de n'avoir qu'une demi-voiture par ménage.
La réalité est tout autre : à Braine le Comte, il y a environ une voiture par ménage : c'est la norme que nous retiendrons.

d) Taxes et redevances renouvelées

- taxe sur l'autorisation d'exploiter un service de taxi
- taxe sur les agences de paris aux courses de chevaux
- taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques

Monsieur le Conseiller Damas : vous ne diminuez pas ?

Monsieur le Président : nous avons déjà beaucoup diminué cette taxe, nous continuerons dès que possible.

- redevance sur les exhumations
- redevance pour l'occupation du caveau communal d'attente
- tarif pour les prestations du service incendie
- redevance sur la délivrance d'autorisation et la surveillance des travaux de constructions, de raccordements particuliers à l'égout.
- Tarif pour la location de matériel divers

Monsieur le Président : nous avons toujours eu tendance à aider les milieux associatifs mais là, il y en a qui exagèrent.

Ce qui nous plombe, c'est la main d'œuvre de nos ouvriers.
Nous allons mettre sur pied un groupe de travail sous l'égide de Monsieur l'Echevin Canard et du Directeur des Travaux.
Cette question sera discutée en tenant compte de ce qui se fait par ailleurs.
Chacun des groupes présents au Conseil Communal sera invité à participer à ce groupe de travail.

- e) Taxes et redevances modifiées (indexation,...)
- taxe industrielle sur la force motrice
 - Taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Président : certes, nous augmentons la taxe immondicie (sans toucher le prix des sacs) mais elle reste particulièrement faible chez nous. Le taux de cette taxe est par exemple à 192 € à Estinnes et à plus de 160 € dans le borinage.
Nous restons raisonnables à 60 € pour les isolés et 100 € pour les ménages.

Monsieur le Conseiller Damas : il s'agit quand même d'une augmentation de 20 % alors que nous étions déjà à 100 % du coût vérité.

Monsieur le Président : vous savez que le coût vérité change chaque année en fonction des prévisions de dépenses.
C'est justement ce fameux coût vérité (établi, pour rappel, par Monsieur le Ministre Lutgen) qui nous oblige à augmenter la taxe.

Madame l'Echevine Papeux explique alors le principe du pollueur/ payeur qui a entraîné longuement la préférence du collège pour l'augmentation des sacs payants.

Le problème, cette année tient à l'augmentation des frais fixes : nous devons donc augmenter la taxe.

Pour diminuer la production de déchets verts, nous allons envoyer deux fois par an le broyeur communal dans les villages et en centre ville.

Madame la Conseillère Gaeremynck : j'ai lu avec plaisir qu'effectivement vous envisagez le compostage.
Je voulais vous proposer d'imposer dans chaque lotissement important l'installation d'une compostière publique.
Nous pourrions aussi envisager un système de sacs compostables.

Monsieur le Président : toutes ces propositions intéressantes seront examinées à une prochaine commission environnement.
Je rappelle que pour favoriser le compostage à domicile, nous avons augmenté la prime qui, cette année, passe de 10 à 20 €.

- mise à disposition de sacs gratuits

Monsieur le Conseiller Guévar : une famille à intérêt à prendre les sacs gratuits plutôt que la prime des couches lavables qui ne donne plus droits aux sacs gratuits. Vu le prix des sacs depuis 2013 c'est plus intéressant.

Monsieur le Président : je ne sais pas si le problème se pose réellement, nous verrons à l'usage.

- redevance pour l'enlèvement d'objets encombrants

Monsieur le conseiller Manzini : nous proposons que l'on maintienne la gratuité pour les personnes qui ne disposent pas d'un moyen de locomotion.

Monsieur le Président : nous sommes une des dernières communes à maintenir ce service.

Certains parmi nous, voulaient y mettre fin, nous avons coupé la poire en deux : les deux premiers mètres cubes resteront gratuits. Ce point est adopté par 21 voix pour et 2 non des conseillers I.C, les conseillers Ecolo s'abstiennent.

- taxe sur les débits de boissons fermentées et spiritueuses
- redevance sur le droit de place au marché hebdomadaire
- redevance sur l'occupation temporaire de la voie publique à l'occasion de travaux de construction, de démolition de reconstruction ou de transformation d'immeubles et emplacement d'un conteneur.

Monsieur le Conseiller Guévar : quid de la S.N.C.B. ?

Monsieur le Directeur Général a priori, ils doivent bénéficier d'une exonération mais nous vérifierons.

- redevance sur la demande d'autorisation d'activités en application du Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (établissements classés)
- redevance sur les concessions de sépultures
- taxe sur les implantations commerciales

Monsieur le Conseiller Guévar : en raison des activités commerciales qui y sont encore régulièrement organisées, je propose que vous taxiez l'ancien bâtiment du LiDL.

Monsieur le Président : effectivement, des ventes y sont encore organisées très régulièrement. Cette surface commerciale sera reprise dans le rôle.

- redevance sur les prestations administratives en matière d'urbanisme
 - taxe sur les phone-shops
 - taxe sur les magasins de nuit
 - tarif sur le droit de place pour les foires
 - redevance communale sur l'indication d'implantation de constructions suite à la délivrance d'un permis d'urbanisme ou d'un permis unique
 - redevance pour la fourniture de courant électrique aux commerçants ambulants installés sur le domaine public
 - Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mise en columbariums
 - Taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes ainsi que ceux visés par le permis d'environnement
 - Taxe sur les secondes résidences
 -
- Monsieur le Conseiller Damas : si vous créez en fait cette taxe sur les kots d'étudiants, il est clair que cela va se répercuter sur le prix de location des kots.

La délibération est alors adoptée par 23 voix pour et 2 non des Conseillers I.C.

- Taxe sur les terrains de camping
- Taxe sur les agences bancaires
- Taxe sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits publicitaires non adressés.
- Taxe sur les centres d'enfouissements techniques
- Taxe sur les immeubles inoccupés
- Tarif pour la location du bus / mini bus communal
- Tarif pour la location du bus / mini bus communal dans le cadre des activités communales

- B** Contrôles de l'emploi de certaines subventions - Information
- a) situation financière 2012 de l'Association « Prix Hermès »
 - b) situation financière 2012 de « L'Autumn Rock Festival »
 - c) bilan et compte de résultat 2012 de l'A.S.B.L. « Braine Sports »
 - d) bilan et compte de résultat 2012 de l'A.S.B.L. « Centre Culturel »
 - e) bilan et compte de résultat 2012 de l'A.S.B.L. « 6 Beaufort »
 - f) bilan et compte de résultat 2012 de l'A.S.B.L. « la Tôle Errante »

Monsieur le Conseiller Damas : le montant cumulé des avoirs est énorme : 146.000 € !

Monsieur l'Echevin Fievez : c'est dû au mode de subventionnement de la Communauté Française qui, au moment du compte de résultats venait de verser la totalité de notre subvention.

Nous avons dû rembourser les avances reçues.
S'il reste des crédits, ce sont les jeunes qui vont en profiter.

- g) bilan et compte de résultat 2012 de l'A.S.B.L. « A D L »
- h) bilan 2012 de l'A.S.B.L. « Maison du Tourisme »
- i) situation financière 2012 de l'A.S.B.L. « C.U.C »

- C Financement via les fonds propres :
- a) acquisition de bottes de feu pour le service Incendie - Programme 2010
 - b) acquisition de radios portatives pour le service Incendie - Programme 2011 votes

- D Octroi de primes communales
Modification des règles d'octroi de la prime pour l'achat ou la confection d'une compostière/vermicompostière.

Monsieur le Conseiller Guévar : a-t-on une idée du nombre de primes octroyées ?

Monsieur le Président : nous vous fournirons les chiffres prochainement.

L'urgence est alors déclarée à l'unanimité des membres présents pour délibérer sur l'objet suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la présente réunion :

- E Location d'un hangar aux tuileries - Vote d'un crédit d'urgence de 5.230,00 €
Ratification d'une décision du Collège du 5 novembre 2013

4 FABRIQUES D'EGLISES DE L'ENTITE

- A Fabrique d'Eglise St Géry à Ronquières - Compte de l'exercice 2012
Avis à émettre

- B Fabrique d'Eglise St Jean Baptiste à Petit Roeux
Compte de l'exercice 2012 - Avis à émettre

- C Eglise Protestante d'Ecaussinnes
Compte de l'exercice 2012 - Avis à émettre

5 INVESTISSEMENTS

- A Acquisition d'éléments d'étayages (blindage, fouilles) pour les cimetières de la Ville - Année 2012
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation

- B Appel à projets
Mise en conformité et embellissements des cimetières wallons
Création d'une parcelle des étoiles au cimetière de Braine le Comte
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation

- C Travaux d'égouttage exclusif S.P.G.E - Rue du Seigneur et rue du Grand Péril
Décision de principe - approbation des conditions et choix du mode de passation.

L'urgence est également votée pour l'examen du point suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la réunion :

- D Entretien divers aux égouts - Année 2012 - Rue des Acacias
Avenant n°2 - Approbation

6 URBANISME

- A Secteur de Steenkerque - Rue du Haut Bosquet -
Aménagement de voiries dans le cadre d'un permis d'urbanisme pour la
construction d'une maison - Requête De Boe - Vast
Décision

- B Secteur d'Hennuyères - Angle de la rue du Goutteux et du chemin du Champ de la
Cour - Aménagement et équipement de la voirie dans le cadre d'un permis
d'urbanisation pour la création de 8 lots destinés à la construction d'habitation
unifamiliale
Décision

Monsieur le Conseiller Manzini : ce lotissement encaissé va nécessiter l'enlèvement de pas mal de terre.

Voulez-vous me confirmer que ces dernières seront bien évacuées vers un C.E.T. plutôt que dans le champ du fermier voisin ?

Monsieur le Président : oui

- C Cartographie de l'éolien en Wallonie - Carte positive de référence traduisant le cadre actualisé - Avis à émettre suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 11 septembre au 30 octobre 2013.
Décision

Madame l'Echevine Papeux : nous retenons l'option d'exclure toutes les zones à contraintes plus la zone située près de la réserve naturelle de Ronquières, à proximité du plan incliné.

Il y a dans ce dossier beaucoup de questions qui restent en suspens notamment en ce qui concerne la productivité des éoliennes et les problèmes de bruit.

Monsieur le Conseiller Manzini : c'est vrai que ce dossier n'est pas parfait mais il fallait bien commencer le défrichage.

En ce qui concerne cette cartographie on peut comprendre qu'il y ait des craintes citoyennes même si elles sont parfois irrationnelles.

Nous pouvons comprendre les appréhensions raisonnables des citoyens.

Nous admettons également que les communes sont les mieux placées pour savoir ou mettre de l'éolien.

Et là, nous sommes étonnés de votre position : il est impossible qu'à Braine le Comte aucun endroit ne convienne !

Voyons ensemble cette question car par exemple à Ronquières, l'endroit prévu est déjà totalement défiguré par des pylônes à haute tension.

Si vous êtes pour le développement durable, pour les énergies renouvelables, alors mettons nous autour de la table pour définir les endroits qui, sur notre territoire sont susceptibles d'accueillir un projet éolien.

Monsieur le Président : entièrement d'accord avec vous, les villes sont effectivement le meilleur endroit pour choisir les lieux où placer de l'éolien.

Vous auriez dû voter avec nous quand nous nous sommes opposés au projet du Scaubecq !

Finalement, comment allez-vous voter cette cartographie ?

Monsieur le Conseiller Manzini : si nous trouvons un meilleur endroit qu'au Scaubecq, je ne suis pas contre toutes propositions.

Mais je pense qu'en tout cas, il faut garder Ronquières.

Nous voterons pour les autres exclusions.

Monsieur le Président : ce qui m'inquiète le plus dans ce dossier, c'est l'information, reçue ce jour, de l'avis totalement négatif du C.W.E.D qui met en cause la qualité du document qui a servi de base à l'élaboration de cette cartographie .

Monsieur le Conseiller Manzini : ce document doit bien sûr évoluer, c'est notamment pour cela que l'enquête publique a eu lieu .

Cette copie est manifestement à revoir et il faudra faire une enquête sur base de documents améliorés notamment en fonction de l'avis du CWED.

On passe alors au vote et l'avis de la ville est approuvé par 21 voix pour et 4 abstentions des conseillers Ecolo et I.C.

- D C.C.A.T.M.
Lancement d'un nouvel appel public en vue de créer une réserve de membres suppléants
Décision
- 7 LOGEMENT
Ancrage communal 2014-2016 - Programme communal d'actions en matière de logement
Suppression d'un des projets présentés.
- 8 ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES
- A I.G.H. - Assemblées générales extraordinaire et statutaire du 2 décembre 2013
Ordres du jour - Approbation

- B SEDILEC - Assemblées générales extraordinaire et statutaire du 5 décembre 2013
Ordres du jour - Approbation
- C SEDIFIN - Assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2013
Ordre du jour - approbation
- 9 REGIE COMMUNALE AUTONOME « BRAINE ô SPORTS »
a) Convention de renvoi des factures par la ville

b) Convention de mise à disposition d'un membre du personnel communal
Décisions
- 10 PERSONNEL COMMUNAL- POINTS A.P.E. -
Cession de 5 points au profit de la R.C.A
- 11 INFORMATIONS
A Fixation des jours et heures des réunions du Conseil Communal en 2014
Le Conseil prend note des propositions de Monsieur le Bourgmestre pour la tenue de ces réunions en 2014.
Madame la Conseillère Gaeremynck : je pensais qu'au regard du texte du CDLD, il fallait tenir 10 séances par an.

Monsieur le Président : celles que nous vous proposons correspondent à un minimum, s'il échet, nous en ferons une dixième séance.
- B Comptes pour l'exercice 2012
Approbation par la Tutelle
Par Arrêté du 30 septembre 2013, Monsieur le Ministre Furlan a approuvé les comptes de la ville pour l'exercice 2012.
- 12 SEANCE DU 8 OCTOBRE 2013
Procès-verbal - Approbation.
Sa rédaction ne donnant lieu à aucune remarque, le procès-verbal précité est adopté.
- 13 INTERPELLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUX
Le Collège répond alors aux interpellations des conseillers Michel Brancart sur l'avenir du site Catala et de Léandre Huart au sujet de l'état des cimetières. Monsieur le Président signale que les interpellations des conseillers Damas et Guévar sont arrivées en retard et seront donc examinées lors de la prochaine réunion.

HUIS CLOS

14 COMMISSIONS COMMUNALES

- A Remplacement de représentants du parti Ecolo au sein du Conseil Consultatif des Aînés et à la Commission Logement / Finance.
- B Remplacement d'une représentante du parti Braine au sein de la Commission Santé / Egalité des chances
Acceptations

15 PERSONNEL COMMUNAL NON ENSEIGNANT

- A Nomination de deux ouvriers D1 statutaires
Constitution d'une réserve de recrutement des autres lauréats
Décisions
- B Mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame la Directrice financière
Décision

16 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL

- A Ecole d'Hennuyères
Interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à une institutrice primaire
Désignation d'une remplaçante
Décision
- B Ecole de Ronquières
Notification du congé de maladie d'une institutrice primaire
Désignation à titre intérimaire d'un remplaçant
Décision
- C Ecole de Steenkerque
Notification du congé de maladie d'une institutrice maternelle
Désignation à titre intérimaire de remplaçantes
Décision

17 E.I.C.B. - PERSONNEL

- A Notification du congé de maladie d'une chargée de cours dans le module « auxiliaire de l'enfance »
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante
- B Réaffectation d'un professeur de cuisine et modification d'attribution d'un professeur de cuisine
Décision

18 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL

- A Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de formation musicale
Décision

- B désignation temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de formation musicale
Décision
- C Fin de la mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un professeur de diction et de déclamation
Décision
- D Détachement interne d'une période de guitare vers l'ensemble instrumental
Décision
- E Détachement interne d'une période d'ensemble instrumental et d'une période de musique de chambre vers la flûte traversière
Décision
- F Détachement interne d'une période de violoncelle vers l'ensemble instrumental
Décision
- G Notification d'un congé de maladie d'un professeur de piano
Désignation d'un remplaçant
Décision
- H Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une surveillante éducatrice
Décision
- I Nomination à titre définitif d'un professeur de chant d'ensemble
Décision
- 19 R.C.A. « Braine Ô Sports »
Acceptation au sein des organes de gestion du réviseur d'entreprise désigné par la Régie Communale Autonome.
Décision
- L'urgence est alors décrétée à l'unanimité des membres présents pour délibérer sur les deux points suivants qui ne figuraient pas à l'ordre du jour :
- 20 INTERCOMMUNALE IMIO - Désignation de 5 délégués à l'assemblée générale
Le Conseil désigne déjà Monsieur l'Echevin Daye pour représenter la Ville à l'assemblée générale en question. 3 autres candidats seront présentés par le groupe Braine et 1 autre par le groupe P.S
- 21 INTERCOMMUNALE I.P.F.H - Désignation d'un membre au conseil d'administration
Confirmation
A l'unanimité, les Membres du Conseil confirment la désignation de Monsieur le Conseiller Damas en qualité d'administrateur au sein de l'intercommunale précitée.

La séance est levée à 23 H 45.

DONT PROCES-VERBAL

PAR LE CONSEIL

Le Directeur Général,
(s) Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Le Président,
(s) Jean-Jacques FLAHAUX

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Jean-Jacques FLAHAUX